



Belgian Disability Forum asbl (BDF) Rapport d'activités 2019

1. Introduction

Ce rapport d'activités a pour objectif de donner une vision fidèle de la manière dont le *Belgian Disability Forum asbl* (BDF) a rempli ses missions au cours de l'année 2019.

Il n'entre pas dans les détails de tout ce qui a été réalisé au cours de l'année. Le Conseil d'administration tient à rappeler que la masse de travail à couvrir est considérable et que le secrétariat est composé d'un personnel limité.

Le Conseil d'administration renouvelle ses remerciements au secrétariat pour les résultats atteints grâce à son investissement enthousiaste.

Au niveau des thématiques suivies, l'action du BDF s'est centrée sur quatre axes principaux :

- Consultation, rédaction et transmission du Rapport alternatif et de la liste de questions du BDF au « rapport 2-3 » de la Belgique sur la mise en œuvre de l'UNCRPD
- Consultation, rédaction et transmission du Rapport alternatif et de la liste de question du BDF sur le 8^{ème} rapport de la Belgique sur la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toute formes de discriminations à l'égard des femmes
- Préparation et suivi des élections européennes 2019 : positionnement des thématiques intéressant les personnes handicapées
- Evaluation de la Stratégie européenne du handicap 2010-2020
- La liberté de mouvement en Europe, avec la recherche d'une extension future de l'*European Disability Card*

Ils seront traités sous les titres correspondants.

2. Convention ONU sur les droits des personnes handicapées

Comme chaque année, depuis 2009, la Convention ONU sur les droits des personnes handicapées (ONU) a constitué l'élément structurant de l'action du BDF.

a) Deuxième et troisième rapports de la Belgique

Le « système de l'ONU » prévoit que les Etats partie à la Convention participent à des cycles d'évaluation de la mise en œuvre de la convention. Ces évaluations sont menées par le Comité des droits des personnes handicapées (Comité CRPD).

Dans le cadre du cycle d'évaluation « 2-3 » de la Belgique, la société civile belge était invitée à remettre des « rapports alternatifs et des listes de questions » au Comité CRPD et à participer au *Country meeting* consacré à la Belgique. Le BDF s'est fortement impliqué dans ce processus au cours de l'année 2019.

La préparation de la Proposition de Liste de questions, débutée en novembre 2018 a occupé le BDF et son secrétariat de manière très intense au cours des 40 premiers jours de 2019. Son contenu a été définitivement arrêté lors de la réunion du Comité de suivi UNCRPD du BDF du 28 janvier 2019.

Elle est le résultat d'un travail de fond mené en consultation avec l'ensemble des organisations membres du BDF et avec les Conseils consultatifs des personnes handicapées existant au niveau des entités constitutives de la Belgique fédérale.

Pour la mise en forme de ces questions, le BDF a pu compter sur les conseils très utiles de l'*European Disability Forum (EDF)* et de l'*International Disability Alliance (IDA)*.

Elle a été transmise au Comité CRPD, dans le respect de l'ensemble des exigences de formes, le 11/02/2019¹.

Sur base de la transmission de son « Projet de Liste de questions », le BDF a eu la possibilité de participer au *Country meeting* organisé par le Comité CRPD avec la société civile Belge à Genève le 29 mars 2019. Une délégation du BDF composée de Thomas Dabeux, Veerle Van den Eede et Olivier Magritte était présente les 28 et 29 mars. Le 28 mars, la délégation du BDF a pu rencontrer Monsieur Chaker, rapporteur du Comité CRPD pour la Belgique et Monsieur Ruskus membre du Comité CRPD. Les frais liés à l'envoi de cette délégation ont été supportés sur fonds propres.

¹ <http://bdf.belgium.be/fr/th%C3%A8mes/rapports-alternatifs-bdf.html>



Préalablement à cette rencontre, le BDF avait pris l'initiative d'organiser avec le GRIP et UNIA la coordination des prises de parole belges au cours du *Country meeting*.

Plus d'informations sur le Country meeting sont disponibles sur le site du BDF : <http://bdf.belgium.be/fr/news/le-bdf-entendu-par-le-comit%C3%A9-onu.html>

b) « List of issues »

C'est sur base de ces rapports alternatifs et des échanges du *Country meeting* relatif à la Belgique que le Comité CRPD a arrêté sa *List of issues*, une liste de questions qu'il pose à la Belgique avec pour objectif d'aider l'Etat belge à progresser dans la mise en œuvre de l'UNCRPD.

La *List of issues* a été transmise officiellement à la Belgique le 30 avril 2019².

Le BDF a constaté avec satisfaction que les questions qu'il avait suggérées et expliquées au Comité des droits avaient été bien comprises et prises en compte par le Comité CRPD dans la rédaction de sa *List of Issues*.

Seule la proposition de questions du BDF qui mettait fortement l'accent sur la problématique de la règle qui veut qu'une personne reconnue handicapée après 65 ans n'a pas droit aux compensations sociales accordées aux personnes de moins de 65 ans, n'a pas été retenue.

Le BDF s'efforcera de corriger cette lacune dans les étapes suivantes du cycle d'évaluation de la Belgique par le Comité CRPD.

Le BDF a réalisé des traductions officieuses de cette *List of issues* en français, néerlandais et allemand. Il en a assuré la diffusion vers ses membres, partenaires et vers le grand public au travers de son site Internet et de sa Newsletter.

Plus d'informations sur la publication de la *List of issues* du Comité CRPD à la Belgique sont disponibles sur le site du BDF :

<http://bdf.belgium.be/fr/news/publication-du-questionnaire-du-comit%C3%A9-des-droits-des-personnes-handicap%C3%A9es.html>

c) Conférence des Etats parties

Comme les années précédentes, le BDF a été intégré à la délégation de la Belgique lors de la Conférence des Etats-parties à New York, du 11/06/2019 au 13/06/2019³.

² http://bdf.belgium.be/resource/static/files/pdf/uncrpd_belgium_loipr_fr_traduction_officieuse.pdf

³ <https://www.un.org/development/desa/disabilities/conference-of-states-parties-to-the-convention-on-the-rights-of-persons-with-disabilities-2/cosp12.html#theme>



Le SPF Sécurité sociale a pu, cette année, couvrir les frais de voyage et de séjour de deux représentants de la société civile.

Le BDF et le CSNPH ont décidé que Pierre Gyselinck, Président du BDF et membre du CSNPH et Thomas Dabeux, membre du CA du BDF et du CSNPH représenteraient le secteur associatif belge représentatif des personnes handicapées au siège de l'ONU à New York.

La Conférence des Etats parties 2019⁴ portait sur les points suivants :

- l'inclusion par la technologie
- l'inclusion sociale
- l'inclusion dans les loisirs

Le BDF a participé à la réunion *COORMULTI*⁵ du 09/05/2019 chargée de préparer l'intervention officielle de la Belgique lors de cette conférence. Suite à celle-ci, le BDF a proposé des amendements à la déclaration qui serait lue par le chef de la délégation officielle de la Belgique.

Le texte final de cette déclaration n'était pas très volontariste, mais il ne posait pas de problème du point de vue du BDF. Pierre Gyselinck et Thomas Dabeux ont donc pu prendre place dans la délégation officielle de la Belgique, le BDF endossant le contenu de la déclaration officielle de la Belgique.

Cette déclaration constitue un engagement formel de tous les gouvernements constitutifs de la Belgique fédérale à progresser dans la mise en œuvre de l'UNCRPD, notamment en matière de culture, sport et loisir. Elle faisait, à ce titre, explicitement référence à l'engagement de la Belgique dans le projet *European Disability Card*. La déclaration rappelait aussi la nécessité de mettre en place des conseils d'avis des personnes handicapées à tous les niveaux de la Belgique fédérale

En-dehors des séances plénières, Pierre Gyselinck et Thomas Dabeux ont participé à plusieurs *Side Events* et Pierre Gyselinck faisait partie de panel d'intervenants dans l'événement "L'expérience de l'*European Disability Card*" organisé par la Commission européenne.

Cela lui a permis de mettre en évidence l'importance pour les personnes handicapées de pouvoir se déplacer sans entrave dans l'Union européenne: il est important que l'*European Disability Card* soit étendue progressivement

⁵ COORMULTI : réunion de coordination organisée par les services du SPF Affaires étrangères dans le cadre de la participation de la Belgique aux relations multilatérales (http://diplomatie.belgium.be/fr/sur_lorganisation/organigramme_et_structure/m). Y sont invitées les administrations compétentes des entités fédérées. Dans le cadre de l'UNCRPD, la société civile, dont le BDF, est invité et participe à certaines réunions de COORMULTI. <http://bdf.belgium.be/fr/newsletter/le-bdf-en-action-%E2%80%93-mai%2%A02017.html>



- à l'ensemble des Etats membres de l'Union européenne
- à un champ d'application plus large

Plus d'informations sur la Conférence des Etats parties 2019 sont disponibles sur le site du BDF : <http://bdf.belgium.be/fr/news/le-bdf-et-le-csnph%C2%A0%C3%A0%C2%A0la-conf%C3%A9rence-des-etats-parties-de-l-uncrpd.html>

Grâce au support technique apporté par la représentation de la Belgique auprès de l'ONU, Pierre Gyselincx et Thomas Dabeux ont pu participer sans difficultés aux différentes sessions de la conférence. Un courrier de remerciement a été envoyé à Monsieur l'Ambassadeur.

d) 10^{ème} anniversaire de la ratification de l'UNCRPD par la Belgique

Le 2 juillet 2019 était la date anniversaire de la ratification de l'UNCRPD par la Belgique. Cela faisait 10 ans que la Belgique s'était formellement engagée à mettre en œuvre les principes contenus dans la convention.

A cette occasion, le BDF a publié un bilan en demi-teinte : beaucoup d'éléments formels ont été obtenus dans la manière de parler du handicap dans la réglementation. Il en va de même dans la conscientisation globale par rapport au handicap : les thématiques liées aux handicaps sont de plus en plus présentes dans les médias.

Par contre, au niveau concret, il n'y a eu que fort peu d'avancées importantes dans le sens d'une meilleure inclusion des personnes handicapées dans les différents aspects de la vie en société.

Plus d'informations sur le 10^{ème} anniversaire de l'UNCRPD en Belgique sont disponibles sur le site du BDF : <http://bdf.belgium.be/fr/news/02-07-2019-uncrpd-10i%C3%A8me-anniversaire-en-belgique.html>

Sur base de ce constat, le BDF a également préparé des plaquettes informatives à l'intention du monde politique. Pour des contraintes de temps et de manque de personnel et du fait de la lenteur de mise en place d'un gouvernement fédéral, ces plaquettes seront utilisées au cours du premier semestre 2020 pour conscientiser les différents gouvernements et les assemblées parlementaires sur l'importance de respecter leur engagement de mettre en œuvre l'UNCRPD en Belgique

e) « General comment » Article 19 – « Désinstitutionalisation » :

Au cours de l'année 2018, le BDF avait régulièrement suivi les travaux que le Conseil Supérieur National des Personnes Handicapées (CSNPH) a menés sur base du *General Comment* du Comité CRPD relatif à l'article 19 de l'UNCRPD et plus particulièrement à la logique de désinstitutionalisation.

La note de position du CSNPH a été publiée et diffusée le 10 janvier 2019. Elle définissait la notion de désinstitutionalisation et suggérait des pistes concrètes aux autorités compétentes afin de mener à bien la transition du modèle institutionnel actuel vers un modèle inclusif et participatif. Elle énonçait 5 critères essentiels pour permettre une transition respectueuse du bien-être et de la qualité de vie des personnes handicapées :

- accessibilité des services généraux
- liberté de choisir son lieu de vie et d'en changer
- individualisation des lieux de vie
- des institutions démocratiques et participatives
- primauté du projet de vie

Elle formule également 8 recommandations aux autorités compétentes afin d'atteindre ces objectifs.

Plus d'informations sur la note de position du CSNPH relative au *General Comment* sur l'article 19 « désinstitutionalisation » sont disponibles sur le site du CSNPH : <http://ph.belgium.be/fr/m-eacute-morandums-et-notes-de-position/la-d%C3%A9sinstitutionnalisation-des-personnes-en-situation-de-handicap.html>

f) UNCRPD – General Comment sur les article 4.3 et 33.3 :

« Participation »

Au cours de l'année 2019, le CSNPH a mené une vaste réflexion sur le *General Comment* du Comité CRPD relatif aux articles 4.3 et 33.3 de l'UNCRPD et plus particulièrement sur la logique de participation des personnes handicapées et de leurs organisations représentatives aux processus de décision qui les concernent.

Parmi les enjeux liés à la participation , il y en a deux essentiels et transversaux par rapport à toutes les structures et organisations.

1. Comment les représentants des organisations peuvent-ils défendre les intérêts des groupes qu'ils représentent ? Comment peuvent-ils parler au nom de toutes les personnes et rencontrer tous les problèmes ?
2. Comment mettre en œuvre une fonction consultative réelle et participer à la prise de décision à tous les niveaux de pouvoirs ?

En 2019, le CSNPH a invité un grand nombre d'intervenants issus du monde universitaire, scientifique et administratif. Il a aussi réuni l'expertise du terrain au travers des retours d'UNIA, des experts du vécu et des personnes handicapées elles-mêmes résidant dans des structures de vie fort variables (institutions, domicile).

A chaque rencontre, les échanges ont permis de tirer des enseignements précieux au départ des questions telles que :

- comment assurer une réactivité entre le principe de la représentation (avec lequel tout le monde est d'accord) et la mise en œuvre concrète ?
- comment assurer cette représentativité ?
- d'où tient-on la légitimité de parole ?
- comment je me nourris pour être représentatif ?
- que me faut-il pour représenter ma base ?
- méthodes de travail ? bonnes pratiques ? problèmes ?
- comment s'assurer que les besoins et attentes de toutes les personnes représentées sont pris en considération ?
- est -ce que pour se sentir représenté, il faut avoir une représentation de sa spécificité ?
- les personnes sont -elles entendues au sens « d'avoir un impact direct » ? est-ce que les personnes qu'on représente ce sentent « bien » représentées ? que met-on en place pour y arriver ?
- comment éviter le risque de se faire opposer les besoins ?
- qu'est-ce qui doit être mis en place pour mettre en œuvre une fonction consultative réelle et participer à la prise de décision à tous les niveaux de pouvoirs?

Le CSNPH proposera durant le 1^{er} semestre de l'année 2020 une note de travail au BDF.

g) Autres actions dans le cadre des traités « Droits de l'Homme »

L'examen de l'état d'avancement national de la mise en œuvre des traités relatifs aux « Droits de l'Homme » se réalise selon des rythmes variables selon les dispositions prévues dans les différents traités. Beaucoup de ceux-ci abordent des questions qui présentent de l'intérêt pour les personnes handicapées.

Grâce à la rédaction de son rapport alternatif sur la mise en œuvre de l'UNCRPD, le BDF dispose d'un outil de base qui lui permet de préparer de manière efficace des rapports alternatifs sur ces autres traités de la sphère des droits de l'homme.

1) CEDAW, Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

Au cours de l'année 2019, le BDF a rédigé une soumission à l'intention du Comité CEDAW, qui accompagne la mise en œuvre par la Belgique de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Ce travail a été réalisé en concertation avec les organisations membres du BDF et avec les conseils consultatifs de personnes handicapées existant au niveau de la Belgique fédérale.

Il a fait l'objet d'une première planification à l'occasion de l'Assemblée générale annuelle de l'EDF où le plan d'action du BDF avait été présenté au cours du séminaire organisé sur le suivi CEDAW, le 2 juin 2019.

Il a été initié de manière concrète par une réunion du Comité de suivi UNCRPD, le 3 juillet 2019. Au cours de laquelle la professeure Tina Goethals de l'UGent a présenté les principaux enseignements de son étude sur les violences sexuelles subies par les femmes handicapées en Flandre au cours de la période 2016-2018⁶. Ces échanges se sont tenus sur base d'e-mails vu que le travail s'est déroulé pendant les mois d'été.

La soumission du BDF dans le cadre de CEDAW a été transmise au Comité CEDAW le 10 octobre 2019⁷.

Lors de sa 76^{ème} session, du 11 au 15 novembre 2019 le Comité CEDAW a analysé la situation de la Belgique et la publication de la liste de points et questions est intervenue le 18 novembre 2019. Le BDF a eu la satisfaction de constater que plusieurs points mis en avant par le BDF dans sa soumission ont donné lieu à des questions du Comité, notamment en matière de violences, de stérilisation forcée, d'emploi, d'égalité et de discriminations croisées. Le comité CEDAW a également posé clairement la question très problématique du manque de statistiques désagrégées.

Plus d'informations sur la participation du BDF au processus CEDAW sont disponibles sur le site du BDF :

- <http://bdf.belgium.be/fr/th%C3%A8mes/cedaw-la-convention-sur-l-%C3%A9limination-de-toutes-les-formes-de-discrimination-%C3%A0-l-%C3%A9gard-des-femmes.html>
- <http://bdf.belgium.be/fr/news/19-12-2019-publication-de-la-liste-de-points-du-comit%C3%A9-cedaw-%C2%A0.html>

2) Convention d'Istanbul sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO)

La Convention d'Istanbul sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique n'est pas un instrument de l'ONU, mais du Conseil de l'Europe. Le Comité qui assure le suivi de la mise en œuvre de cette convention s'intitule GREVIO.

Le BDF n'avait jamais participé au processus de suivi de cette Convention, mais le BDF a profité du travail réalisé dans le cadre du suivi CEDAW et,

⁶ GOETHALS (T.), Seksueel georiënteerd geweld bij vrouwen met een beperking in Vlaanderen 2018, Gent, 2018.

⁷ <http://bdf.belgium.be/fr/th%C3%A8mes/rapport-cedaw.html>



en particulier, de l'étude de la Professeure Goethals⁸ pour transmettre une soumission au Comité GREVIO, le 10 décembre 2019⁹.

Plus d'informations sur la participation du BDF au processus GREVIO sont disponibles sur le site du BDF :

<http://bdf.belgium.be/fr/th%C3%A8mes/grevio-convention-d-istanbul-sur-la-pr%C3%A9vention-et-la-lutte-contre-la-violence-%C3%A0-l-%C3%A9gard-des-femmes-et-la-violence-domestique.html>

3) Les objectifs du Développement Durable (SDGs)

Dans son plan d'action 2019, le BDF n'avait pas prévu d'implication importante sur le dossier des Objectifs du Développement Durable (SDGs). Il était, tout au plus prévu de participer au Forum belge du développement durable.

Parmi tous les ateliers organisés lors du Forum SDGs le 24/09/2019, les plus marquants ont été celui organisé par le bureau du plan et par le Comité d'analyse d'impact. Ils ont été l'occasion de mettre en évidence que, jusqu'à présent, ces instances ne disposent pas des données utiles pour évaluer correctement l'efficacité des mesures prises dans le cadres des SDGs.

Cependant, l'European Disability Forum (EDF) a créé et diffusé vers ses membres en novembre des plaquettes et une série de sept petits clips vidéo, en anglais, mettant en évidence le lien entre SDGs et handicap¹⁰. Le CA du BDF a considéré que ce support ludique représentait un outil de sensibilisation original et porteur. La fin de l'année a donc été mise à profit par le conseil d'administration et par le secrétariat pour évaluer la possibilité d'adapter ces vidéos dans les 3 langues nationales et les manières d'optimiser leur utilisation au cours de l'année 2020.

4) Le Pacte International sur les droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC)

Le 26 novembre 2019, le SPF Affaires étrangères organisait une réunion COORMULTI consacrée au processus de suivi du Pacte International sur les droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC). Pierre Gyselinck et Olivier Magritte y ont participé en précisant que le BDF communiquerait un rapport alternatif sur la manière dont la Belgique met en œuvre le PIDESC, avec l'intention de positionner les personnes handicapées dans le processus.

Il est apparu à cette occasion que les rapports alternatifs sont attendus pour le 24 janvier 2020. Le CA du BDF a donc demandé au secrétariat de

⁸ Goethals (T.), *Op.cit.*, *Loc.cit.*

⁹ <http://bdf.belgium.be/resource/static/files/pdf/grevio-reponse-bdf-20191210.pdf>

¹⁰ <http://www.edf-feph.org/newsroom/news/launch-videos-sustainable-development-goals-future-no-one-behind>



préparer un projet de rapport alternatif pour le début de l'année 2020, en espérant que celui-ci pourrait encore être avalisé par un maximum de Conseils consultatifs des personnes handicapées existant au niveau de la Belgique fédérale. Le travail a donc bel et bien commencé en décembre 2019 mais fera partie intégrante du rapport d'activité 2020 en terme de contenu.

Sur base de cette expérience de délais trop court, le secrétariat a dressé un planning des échéances à venir pour les différents instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme par rapport auxquels le BDF pourrait envisager d'introduire un rapport alternatif au cours des prochains mois. Ce planning servira pour la préparation du Plan d'action 2020 du BDF.

5) Universal Periodic Report (UPR)

Le 19/12/2019, le SPF Affaires étrangères organisait une réunion d'information consacrée au processus d'Examen Périodique Universel (UPR).

Thomas Dabeux et Olivier Magritte y ont participé.

Ils sont intervenus d'abord sur la recommandation 58 et, plus particulièrement sur l'importance de disposer des planifications des politiques intéressant les personnes handicapées et l'importance de disposer de conseils consultatifs de personnes handicapées à chaque niveau constitutif de la Belgique fédérale.

Ils ont ensuite pris la parole sur la recommandation 59 en pointant l'importance structurante de la mise en place d'enseignements inclusifs, mais en insistant sur la nécessité de mettre en place une planification favorisant une mise en œuvre progressive plutôt que décrétole.

Ils ont annoncé que le BDF communiquerait, en 2020, un rapport alternatif sur la manière dont la Belgique participe à l'Examen Périodique Universel, l'intention étant de positionner les personnes handicapées dans le processus.

3. Liberté de mouvement et accessibilité en Europe

La libre circulation des biens et des personnes est un des fondements de la construction européenne. Depuis de nombreuses années, le BDF veille à la mise en œuvre du point de vue des personnes handicapées .

a) European Disability Card

L'année 2019 s'est inscrite dans la continuité de la précédente au niveau de l'*European Disability Card (EDC)*. L'action du BDF a été marquée par sa volonté d'étendre l'usage de l'EDC à d'autres Etats membres de l'Union européenne, en soutenant et en stimulant l'action de l'EDF en la matière : c'est à ce niveau-là que les choses doivent bouger.

Concrètement, la Commission européenne a mené une évaluation du projet EDC au cours de l'année 2019. Le BDF a relayé le questionnaire auprès de ses membres¹¹. Les résultats de cette enquête seront exploités par la nouvelle Commission mise en place suite aux élections européennes 2019.

L'EDF a également publié un rapport d'évaluation duquel il ressort clairement que dans tous les pays de l'UE, les PH demandent la généralisation de l'EDC sur le territoire EU



EDF Report on user experiences with the

Pour ce qui est de la Belgique, il ressort que le nombre de titulaires de l'EDC est en progression constante, avec plus de 60.000 cartes émises. Le nombre de partenaires qui acceptent la carte est également en progression. C'est un cercle vertueux qu'il convient d'intensifier : plus il y aura de titulaires de la carte, plus de partenaires seront motivés à l'accepter. Plus l'EDC ouvrira de portes, plus de personnes handicapées la demanderont...

Plus d'informations sur la progression de l'EDC en Belgique sont disponibles sur le site du BDF :

<http://bdf.belgium.be/fr/news/l%E2%80%99european-disability-card-a-2-ans-%C2%A0une-histoire-gagnant-gagnant.html>

b) EU Accessibility Act

Le 2 décembre 2015, la Commission européenne déposait une proposition de *directive relative au rapprochement des dispositions législatives*,

¹¹ <http://bdf.belgium.be/fr/news/european-disability-card-donnez-votre-avis.html>

réglementaires et administratives des États membres en ce qui concerne les exigences en matière d'accessibilité applicables aux produits et services (2015/0278 (COD)).

L'année 2019 se sera révélée être une nouvelle de transition au niveau de l'European Accessibility Act (EAA) . Le travail de suivi de la mise en œuvre de l'EAA par la Belgique est rendu difficile du fait que la Belgique n'a pas encore déterminé si la responsabilité de sa mise en œuvre sera confiée au Service Public fédéral Sécurité sociale ou au Service Public Fédéral Economie.

c) Directive "Accessibilité du Web"

La directive web a été transposée en droit belge par les différentes entités constitutives du pays en octobre 2018.

A nouveau, Service public fédéral Technologie de l'Information et de la Communication (FEDICT) a proposé au BDF de l'impliquer dans un travail d'accompagnement de la mise en œuvre de cette directive. C'était le 10/09/2019. Le BDF a marqué son accord et posé plusieurs questions relatives aux modalités pratiques de cette collaboration. FEDICT n'a plus jamais donné suite depuis...

Face à ce constat, les membres du CA ont décidé en octobre de mettre un terme aux relations avec FEDICT dans le cadre de ce dossier. Non sans regret car le sujet intéressait un grand nombre de ses organisations membres.

d) Accessibilité des programmes audio-visuels – Conseil Supérieur de l'Audio-visuel (CSA)

Tout au long de l'année 2019, le BDF a continué à s'impliquer dans le travail entamé en 2018 par le Conseil Supérieur de l'Audio-visuel (CSA) pour améliorer l'accessibilité des programmes audiovisuels pour les personnes handicapées.

Le « groupe de suivi qualité » s'est réuni à 5 reprises et a finalisé deux documents qui ont été publiés le 18 décembre 2019 :

- La charte de qualité des mesures d'accessibilité de l'audiovisuel¹²
- Le guide de bonnes pratiques pour les professionnels de l'audiodescription¹³

¹² <https://www.csa.be/document/charte-qualite-en-matiere-daccessibilite-des-programmes/>

¹³ <https://www.csa.be/document/guide-de-bonnes-pratiques-en-matiere-daccessibilite-des-programmes/>



Ces outils seront utiles pour permettre au CSA d'assurer un contrôle correct de la qualité de l'accessibilité des programmes. Le BDF demandera qu'une évaluation de ces outils et de leur utilisation soit réalisée au cours de l'année 2021.

Plus d'informations sur l'accessibilité des programmes télévisuels en Communauté française de Belgique sont disponibles sur le site du BDF : <http://bdf.belgium.be/fr/news/18-12-2019-accessibilit%C3%A9-des-programmes-t%C3%A9l%C3%A9visuels-en-communaut%C3%A9-fran%C3%A7aise-de-belgique.html>

e) Elections européennes

L'année 2019 était année électorale. L'action du BDF en vue de préparer l'échéance électorale européenne est passée par deux étapes.

Dans un premier temps, le BDF a rédigé son mémorandum relatif aux élections européennes et l'a envoyé aux différents partis politiques¹⁴.

Dans un second temps, il a organisé une rencontre-débat avec des candidats aux élections européennes de chaque parti, le 7 mai 2019.

Dix partis avaient accepté l'invitation et envoyé un de leur candidats.

Le BDF espère que les élus belges au Parlement européen poseront des actes utiles pour infléchir les politiques européennes dans le sens d'une plus grande inclusion et d'une participation accrue des personnes handicapées à la vie en société. Ils seront aussi sollicités en 2020 pour participer à l'Intergroupe handicap

Plus d'informations sur la tenue des élections européennes 2019 en Belgique sont disponibles sur le site du BDF :

<http://bdf.belgium.be/fr/news/7-mai-2019-%E2%80%93-les-priorit%C3%A9s-du-bdf-sur-le-plan-europ%C3%A9en-pour-les-5-prochaines-ann%C3%A9es-%E2%80%93-d%C3%A9bat-avec-les-c.html>

4 Stratégie européenne du handicap 2010-2020 : **Evaluation des acquis**

Au cours de cette année 2019, la Commission a mené un travail d'évaluation de sa Stratégie européenne du handicap 2010-2020. Le BDF a été impliqué à deux niveaux :

a) Evaluation en ligne

La Commission européenne a organisé une consultation en ligne, ouverte à tous les citoyens européens. Afin qu'un maximum de personnes

¹⁴ http://bdf.belgium.be/media/static/files/import/2019_aux_partis/memorandum-bdf-elections-europeennes-2019.pdf



handicapées belges y participent, le BDF a diffusé l'information et l'adresse URL de l'enquête à l'ensemble de ses contacts et a informé ses organisations membres¹⁵.

b) Audit ICS

La Commission européenne a mandaté la société de consultance ICF pour mener des groupes de discussion dans chaque état membre de l'union européenne sur la manière dont la Stratégie EU 2010-2020 a été mis en œuvre.

Le BDF a été sollicité pour coorganiser pratiquement la réunion et pour y participer activement. L'invitation a été transmise à l'ensemble des organisations membres du BDF.

La réunion a été l'occasion de mettre en évidence la manière dont les réglementations européennes sont appliquées concrètement aux différents niveaux de la Belgique fédérale.

5. Participation aux instances de l'EDF

Tout au long de l'année 2019, le BDF a continué à prendre ses responsabilités au sein des instances de l'EDF.

a) Un travail régulier

Lors de chaque réunion du *Board* et de l'Assemblée générale annuelle de l'EDF, les représentants du BDF et en particulier Gisèle Marlière, sa représentante au *Board*, ont défendu avec rigueur et conviction les positions préparées de manière collégiale en Conseil d'administration du BDF.

C'est ainsi que Gisèle Marlière a participé aux *Board* de l'EDF qui se sont tenus les 23 et 24 mars à Bucarest et les 9 et 10 novembre à Helsinki. Thomas Dabeux et Peter Schlembach ont, eux participé à l'Assemblée générale des 1 et 2 juin à Bruxelles.

A Bucarest, les 23 et 24 mars 2019, ont été discutés, entre autre :

- La volonté de l'exécutif de s'aligner sur le *General Comment* relatif à l'article 4§3 de l'UNCRPD. Le BDF a défendu la nécessité de disposer du temps nécessaire pour discuter des implications concrètes avec l'ensemble du secteur des personnes handicapées en Belgique. Il s'est trouvé esseulé sur ce point de vue.

¹⁵ <http://bdf.belgium.be/fr/news/20-09-2019-strat%C3%A9gie-eu-du-handicap-2010-2020-%C3%A9valuation-en-ligne.html>

- La volonté de l'Exécutif de vérifier la conformité des statuts des membres de l'EDF aux statuts de l'EDF et à son règlement d'ordre intérieur, en particulier le fait que 51% des membres des instances soient des personnes handicapées

A Bruxelles les 1 et 2 juin 2019 ont été traités, notamment, les points suivants :

- La décision de mener une évaluation de la conformité des membres de l'EDF aux statuts et au règlement d'ordre intérieur et les modalités pratiques de cette évaluation ont été décidées. Les délégués du BDF se sont abstenus étant donné l'ambiguïté inhérente aux modalités de contrôle de l'état de personne handicapée...
- Le processus de révision CEDAW, au travers d'un séminaire où le BDF comptait parmi les orateurs principaux. Vu l'absence pour raison de santé de Gisèle Marlière, c'est Olivier Magritte qui a pris la parole pour expliquer le processus d'évaluation mis en œuvre par le BDF afin de parvenir à la rédaction d'un rapport alternatif.

A Helsinki, les 9 et 10 novembre 2019, étaient notamment à l'ordre du jour :

- L'organisation des premiers contacts entre l'EDF et la nouvelle Commission européenne. L'EDF ferait appel au BDF pour les contacts avec le Président Charles Michel et avec le Commissaire Reynders
- L'évaluation de la Stratégie européenne du handicap 2010-2020
- Le « groupe de travail » droits humains au cours duquel Gisèle Marlière a souligné le manque d'avancées en matière de pauvreté et en matière d'implication des conseils consultatifs dans les processus de décision concernant les personnes handicapées en Belgique. Plusieurs Etats membres semblent toujours pratiquer l'institutionnalisation forcée. Les pays nordiques ont signalé la diminution de leurs ressources financières, mettant à mal leur approche de vie autonome.
- Le rapport du « Comité femmes » a porté sur le processus CEDAW. A cette occasion, le rapport alternatif produit par le BDF a été montré en exemple

Il est important de souligner que les membres du CA du BDF qui assistent par tournante aux assemblées générales de l'EDF regrettent le caractère figé et peu participatif de ces réunions. Le BDF a attiré l'attention de la direction de l'EDF sur ce problème.

Par son travail régulier, constructif et volontiers critique (dans le bon sens du terme), le BDF s'est imposé comme l'un des Conseils nationaux dont la parole compte au sein de l'EDF.

b) Les journées européennes de la personne handicapée

Les Journées européennes des personnes handicapées 2019 étaient consacrées

- à la définition d'une approche stratégique du handicap. Pour le BDF, l'Union européenne doit trouver le moyen d'amener ses Etats membres à développer une société plus inclusive et capable de réduire la pauvreté de manière significative
- au sport pour tous. Pour le BDF, les budgets alloués aux activités sportives doivent être mieux répartis pour favoriser tant l'émulation par l'exemple que la pratique du sport pour tous
- à la remise des Acces.City.Awards 2020. L'Award principal a été, remis à la ville de Varsovie par la Commissaire Marianne Thyssen.

Plus d'informations sur les Journées européennes du handicap 2019 sont disponibles sur le site du BDF : <http://bdf.belgium.be/fr/news/03-12-2019-journ%C3%A9es-europ%C3%A9ennes-des-personnes-handicap%C3%A9es-2019.html>

6. Coopération avec les conseils d'avis

La réalité de l'Etat belge rend plus que jamais nécessaire une coordination des structures représentatives des personnes handicapées (Conseils d'avis).

A l'initiative du BDF, les différents conseils d'avis existants se réunissent informellement régulièrement en « Plateforme des conseils d'avis ». Les entités qui ne disposent pas d'un conseil d'avis sont « représentées » par un membre du CSNPH ou du BDF habitant dans l'entité concernée.

Cela permet et légitimise à la fois une interpellation coordonnée et intégrée du monde politique belge mais aussi le travail régulier de récolte d'informations.

Ces échanges réguliers rendent plus aisée la rédaction des rapports demandés au niveau international et ont facilité la rédaction de la proposition de « liste de questions » dans le cadre de la préparation du rapport 2-3 de la Belgique sur le suivi UNCRPD.

La « Plateforme des conseils d'avis » s'est réunie à 3 reprises en 2019 ¹⁶.

Les thèmes principalement abordés ont été les suivants :

- L'évolution des conseils d'avis aux niveaux fédéral, régional et communautaire : pour le BDF l'existence de tels conseils à chaque niveau de pouvoir de la Belgique fédérale est essentielle et

¹⁶ 06/07/2019, 06/09/2019 et 06/12/2019

constitue, d'ailleurs, une exigence de l'UNCRPD. En 2019, certaines lignes ont bougé dans le bon sens, malheureusement, ce n'est pas encore le cas à chaque niveau :

- Au niveau du fédéral, l'existence et le mode de fonctionnement du CSNPH est stable.
- Pour la Région wallonne, la Commission Wallonne pour les Personnes Handicapées a disparu au profit du *Conseil de stratégie et prospective* en 2019. Une réunion de présentation de l'action du BDF a eu lieu le 10 juillet 2019. Jusqu'ici, la collaboration est bonne, même si ce comité apparaît plus comme un organe de gestion interne de l'AVIQ qu'un réel conseil d'avis doté de l'autonomie nécessaire pour remplir efficacement son rôle
- Au niveau de la Région flamande, NOOZO est désormais fonctionnel. Il dispose d'une équipe de collaborateurs et a mis à profit l'année 2019 pour structurer et cibler son action. Un hiatus apparaît cependant : il a été constitué sous la forme d'un « projet pilote » et ne dispose actuellement donc pas de garanties permettant d'inscrire son action dans la durée.
- En Région de Bruxelles-Capitale a été créé le *Conseil des personnes handicapées de la Région Bruxelles-Capitale / Raad voor Personen met een handicap van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest*. Au cours de l'année 2019, l'action de ce Conseil est restée très confidentielle.
- Au niveau de la Commission communautaire française (COCOF) - *Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux personnes et de la santé – Section « personnes handicapées »*, et de la *Commission Communautaire commune (COCOM) - Conseil Consultatif de la Santé et de l'Aide aux Personnes, Commission de l'Aide aux personnes, section institutions et services pour de santé mentale* - les deux conseils existants continuent à travailler régulièrement par rapport à leurs compétences.
- En Communauté germanophone, les efforts du *Kleines Forum* pour obtenir la création d'un Conseil consultatif de la personne handicapée en bonne et due forme semblent devoir déboucher sur des résultats concrets au cours de l'année 2020. Il est vraisemblable que la liste de questions envoyée par le Comité CRPD à la Belgique a eu un impact sur



L'évolution du positionnement du Gouvernement de la Communauté germanophone

- La mise en œuvre de la 6^{ème} Réforme de l'Etat, avec une attention particulière aux aspects susceptibles d'avoir un impact sur la vie des personnes handicapées : la mise en place de conseils d'avis, les allocations familiales, l'enseignement, les conventions de revalidation, l'Allocation Personnelle d'Assistance en Région wallonne, la lutte contre les discriminations, les soins de santé, les droits dérivés, ...
- Le Budget d'assistance personnelle (BAP) et le *Persoonvolgend financiering* (PVF)
- Les différents plans handicap, le décret Inclusion, etc.
- Les évolutions des administrations en charge du handicap (regroupement de divers services au sein de la *Dienststelle für selbstbestimmtes Leben*, nouveau contrat de gestion AVIQ),
- Différentes propositions de texte en matière d'emploi, de soins intégrés, de lutte contre la pauvreté, ...
- Le suivi des retards de paiement des allocations liés aux problèmes informatiques survenus au sein de la Direction générale personnes handicapées du Service Public Fédéral Sécurité sociale
- En matières internationales, des échanges sur les dossiers suivis ou initiés par le BDF : suivi de la mise en œuvre de l'UNCRPD, Commentaire BDF sur l'article 5 CRPD, Carte européenne du handicap, Directive Accessibilité du web, *European Accessibility Act*, Evaluation de la Stratégie européenne du handicap, etc.

Il faut noter qu'une réunion spécifique a été organisée le 17/06/2019 entre le BDF, le CSNPH et NOOZO afin de présenter à ces derniers la logique et le mode de fonctionnement de la Plateforme. Depuis la réunion de septembre, NOOZO participe pleinement à ces réunions.

7. Vie du BDF

Le BDF a tenu son assemblée générale le 28 février 2019.

La partie informative de l'AG était consacrée à un échange avec les médiateurs et ombudsmans de plusieurs entités de la Belgique fédérale :

- Greet van Gool, Médiatrice fédérale
- Marlene Hardt, Médiatrice de la Communauté germanophone
- Annelies D'Espalier, Vlaamse Ombudsdienst



- Marc Bertrand, Médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne
- Danielle Plouvier, collaboratrice du Médiateur de la Région wallonne et de la Communauté française, en charge des dossiers concernant les personnes handicapées

La discussion a été permis de mieux percevoir le travail de chacun et de mesurer l'importance d'échanger régulièrement...

Plus d'informations sur l'Assemblée générale du BDF 2019 seront disponibles sur le site du BDF après approbation du compte-rendu lors de l'AG du 12/03/2020 : <http://bdf.belgium.be/fr/publications/rapports-d-activit%C3%A9s.html>

Au niveau de l'organisation des activités du BDF, le problème de l'interprétation en langue des signes française de Belgique ne s'améliore pas. Au cours de l'année 2019, aucune demande d'interprétation introduites par le BDF n'a pu être rencontrée... Il est impossible pour les personnes sourdes de participer à la vie du BDF dans de telles conditions. Le BDF regrette vivement de ne pas pouvoir compter sur leur apport.

Techniquement, le BDF s'est mis en ordre au niveau du registre UBO.

8. Communication – Sensibilisation

Pour ce qui est du volet « sensibilisation », l'année 2019 a été un peu bousculée par l'arrivée d'un nouveau collaborateur, Frederik Van de Perre. Il lui a été demandé de travailler prioritairement sur 3 aspects :

a) Amélioration de l'attractivité du site internet

La volonté du Conseil d'administration est de rendre les pages plus dynamiques et plus attractives.

La page d'accueil a été revue et un lien vers les 3 news les plus récentes y apparaîtra systématiquement.

Un travail a été initié avec les 18 organisations membres dans le but d'améliorer significativement leur référencement sur le site du BDF. Certaines améliorations ont été amenées au niveau des pages « droits de l'homme » pour en améliorer la lisibilité. Une réflexion a été initiée en vue d'ajouter du contenu aux pages « connaître l'Union européenne ».

L'essentiel de ce travail d'amélioration du site du BDF sera pour l'année 2020.

b) Utilisation des médias sociaux

Au cours de l'année 2019, le BDF a fait son apparition sur les médias sociaux par la création du compte Twitter du BDF. Depuis novembre, Frederik se charge de diffuser via ce réseau des informations sur l'action du BDF. Les informations sont tweetées en français et en néerlandais.

c) Information « grand public »

En matière d'information vers le grand public, le site Internet est l'outil principal de la communication du BDF.

Durant l'année 2019, le BDF a publié 15 news. Elles donnent à chaque fois l'information nécessaire sur le thème abordé et renvoient vers des pages utiles du site BDF ou vers des pages internet s'y rapportant.

Ces news sont diffusées vers plus de 2000 personnes.

La gestion du site Internet nous permet d'avoir une vue quantitative de l'évolution du nombre de visites sur le site du BDF :

Nombre de visites par langue	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Français	2.933	6.914	3.645	8.707	10.000	17.646
Néerlandais	2.281	3.465	3.184	4.545	4.676	8.009
Anglais	1.387	1.261	2.009	2.387	4.017	7.837
Allemand	273	298	389	892	1.799	4.007

Ces données chiffrées sont difficilement exploitables au-delà du constat de l'évolution globale du nombre de visites.

Le tableau suivant présente les thèmes les plus consultés en 2019 :

Sujet	Nombre de pages visitées
Nouvelles	21.604
Thèmes	12.475
Contact	6.594

Une analyse plus précise nous permet de faire ressortir les 3 pages d'informations qui ont été le plus visité :

Page « News » la plus visitée	Nombre de visites
European Disability Card: Donnez votre avis	1075
Journée internationale des droits de l'homme : "L'inaccessible étoile" pour les personnes handicapées?	154
Examen de la Belgique par le CEDAW	124

L'intérêt pour l'European Disability Card ressort très clairement.

De la même manière, nous avons isolé les deux pages les plus visitées :

Page thématique la plus visitée	Nombre de visites
SDGs: le texte	1199
Belgique et UNCRPD	579

Sous cet angle, c'est l'intérêt pour la thématique « SDGs » qui ressort nettement, devant l'UNCRPD.

Rappelons ici que le BDF brasse des informations parfois fort techniques, difficiles à lire et à comprendre et agit sur des dossiers et des discussions parfois très juridiques. Le retentissement de ces dossiers sur la vie au quotidien n'est souvent ni immédiat, ni directement palpable, alors qu'il est pourtant très réel.

Le site internet du BDF est labellisé *Anysurfer* jusqu'au 23 février 2020.

9. Conclusion

Au cours de cette année 2019, le BDF a donc rempli ses obligations en termes de moyens mis en œuvre pour atteindre ses objectifs. Pour ce qui est des résultats, d'aucuns pourraient dire qu'ils ne sont pas suffisants, mais le BDF ne dispose pas des leviers de décision : ceux-ci sont entre les mains des gouvernements.

Le fait que le BDF ainsi que ses organisations membres font désormais régulièrement référence aux articles de la Convention, tant dans leur mode de fonctionnement que dans leurs communications, constitue une action concrète en matière de diffusion de l'esprit de l'UNCRPD au niveau belge.



Le BDF ne ménage pas ses efforts pour inciter les décideurs politiques à assurer un suivi efficace des recommandations faites à l'Etat belge par le Comité des droits des personnes handicapées.

A ce titre, la préparation et la défense de la « liste de question » sur la mise en œuvre de l'UNCRPD par la Belgique vis-à-vis du Comité des droits des personnes handicapées constitue certainement un marqueur important. Le BDF maintient une pression positive sur les gouvernements des différentes entités constitutives de la Belgique fédérale.

Le BDF rappelle, dans chacune de ses rencontres politiques, qu'il se veut un partenaire constructif dans le développement des politiques et actions favorisant l'autonomie et l'inclusion des personnes handicapées et de leur famille.

L'année 2019 étant une année électorale, notamment européenne, le BDF a souhaité en faire un moment clé pour plaider en faveur d'avancées positives, notamment en matière de mise en place de Conseils d'avis dans toutes les entités constitutives de la Belgique fédérale.

Le travail réalisé s'est avéré en tous cas très utile à quatre niveaux :

1. Il permet au BDF de répondre de manière fouillée et concertée à de multiples demandes qui relèvent de la thématique « droits de l'homme »; il est devenu progressivement un interlocuteur apprécié tant sur le plan national que supranational.
2. Il a assuré au BDF une forme de reconnaissance sur la scène internationale pour les matières liées au handicap : implication sur le dossier CEDAW, travail avec l'associatif international, reconnaissance au niveau des instances de l'ONU en charge du suivi national des traités, contacts avec le Conseil de l'Europe,...
3. Il sert à alimenter un argumentaire particulièrement utile dans les contacts avec les ministres du gouvernement fédéral et des entités fédérées
4. Il est utile, enfin, car il permet aux associations du BDF de se concerter sur les dossiers internationaux et de faire émerger un consensus entre elles qui les rend collectivement et individuellement plus fortes dans leur positionnement sur ces dossiers

Tout ceci ne sera possible que si le BDF dispose des moyens suffisants pour un travail régulier. La réalité de 2019 a démontré de manière concrète que le secrétariat du BDF doit pouvoir compter sur du personnel à hauteur de 2 équivalents temps plein. Sans cela, la continuité du travail ne peut être garantie.